

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 27 avril 2018	N° 2018-193

Convocation du 20 avril 2018

Aujourd'hui vendredi 27 avril 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphane DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Maribel BERNARD à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Nicolas BRUGERE à Mme Dominique IRIART
M. Jean-Louis DAVID à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphane DELAUX
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Didier CAZABONNE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
M. Bernard JUNCA à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET
M. Pierre LOTHAIRE à M. Eric MARTIN
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Patrick BOBET
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Christophe DUPRAT à M. Michel DUCHENE à partir de 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h10
M. Jean TOUZEAU à M. Michel HERITIE à partir de 12h20
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS à partir de 11h30
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h10
M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h15
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h50
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h15
M. Marik FETOUH à Mme Chantal CHABBAT à partir de 12h32
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h00
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Magali FRONZES de 10h à 11h05
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE jusqu'à 10h55
M. Benoît RAUTUREAU à M. Daniel HICKEL à partir de 11h20
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 10h40
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 11h55
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 avril 2018	Délibération
	Direction générale Mobilité Direction du réseau transports urbains	N° 2018-193

Réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole) - Desserte de la Foire internationale de Bordeaux - Convention de partenariat 2018 - Approbation - Décision - Autorisation de signature

Monsieur Christophe DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La liaison directe gare Saint-Jean / Parc des expositions par les transports en commun a été mise en place par la Communauté urbaine (devenue Bordeaux Métropole le 1^{er} janvier 2015) depuis 1996 à l'occasion de la Foire internationale de Bordeaux, puis reconduite chaque année depuis cette date.

Depuis la mise en service du tramway (lignes A, B, C), le trajet de cette navette s'effectuait entre la place des Quinconces et le Parc des expositions.

En raison de l'extension du réseau tramway (ligne C aux Aubiers), cette navette spécifique avait été supprimée, la liaison directe avec le Parc des expositions étant assurée par les lignes existantes du réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole), notamment la Liane 14 qui faisait l'objet d'un renforcement à l'occasion de cette manifestation.

L'extension de la ligne C du tramway mise en place le 24 janvier 2015 jusqu'au Parc des expositions assure désormais la desserte de la Foire internationale de Bordeaux avec des renforts d'offre prévus dans le cadre du contrat de délégation de service public en date du 19 novembre 2014 et notamment de son annexe 1.2.2.

De plus, et afin de limiter les démarches pour les visiteurs de la foire, cette desserte par les transports en commun est complétée par une convention de partenariat entre la Société par actions simplifiée (SAS) « Congrès et expositions de Bordeaux », la société Kéolis Bordeaux Métropole et Bordeaux Métropole, permettant de proposer aux usagers une tarification globale.

Ces deux points sont détaillés ci-après :

1) Desserte de la Foire internationale de Bordeaux

La desserte de la foire internationale est prévue dans le cadre du contrat de délégation de service public conclu avec Keolis Bordeaux Métropole (Cf. annexe 1 à la convention).

Ces renforts, modifiés en fonction des retours d'expérience de l'année précédente, de la mise en service d'une antenne tram C à Blanquefort, du calendrier et des spécificités de l'édition 2018 de la Foire internationale, sont les suivants (Cf. annexe 2 à la convention) :

- mise en place de renforts le 17 mai (journée des seniors) : renforts sur le tram C entre Cracovie et le Parc des expositions afin de porter jusqu'à 5'/10' la fréquence sur ce tronçon de 10h à 20h ;

- mise en place de renforts les samedis pour atteindre une fréquence sur le tram C de 5'/10' de 10h00 à 20h entre Cracovie et parc des Expositions ;
- mise en place des renforts les dimanches et jours fériés sur le tram C entre Cracovie et le Parc des expositions pour atteindre une fréquence de 10' de 10h à 13h30 et de 5'/10' de 13h30 à 20h.

Il convient également de noter que le tram C fera l'objet de renforts lors de la nocturne du 18 mai (fréquence portée à 10' de 20h à la fin de service et injection d'une rame supplémentaire pour assurer la sortie du feu d'artifice).

Le kilométrage total prévisionnel pour la desserte est donc de 4 573 km.

2) Convention de partenariat entre Bordeaux Métropole, la SAS Congrès et expositions de Bordeaux et la société Kéolis Bordeaux Métropole

Afin que la meilleure attractivité possible pour les transports en commun soit assurée à l'occasion de cette manifestation, un partenariat a été réalisé entre la SAS Congrès et expositions de Bordeaux, la société Kéolis Bordeaux Métropole et Bordeaux Métropole.

Le titre « ticket foire » est reconduit : il permet la libre circulation une journée sur le réseau et l'accès aux parcs relais ainsi que l'entrée à la foire pour la même journée.

Ce titre sera vendu 8,00 € (valeur d'entrée à la foire) dans les « Espaces-Accueil » du réseau TBM (Gambetta, Quinconces, Saint-Jean et Buttinière) ainsi que sur la e-boutique TBM.

En outre, ce titre est également disponible sur les distributeurs automatiques de titres.

Dans ce cadre, Congrès et expositions de Bordeaux s'engage à mettre à la disposition de la société Kéolis Bordeaux Métropole un volume de 3 000 entrées à la foire. Ces billets seront délivrés à l'entrée de la manifestation, sous forme de contremarques, sur présentation du titre TBM « ticket foire » qui devra avoir été préalablement validé sur le réseau le jour même.

Les recettes des 3 000 premières ventes du « ticket Foire » sont totalement affectées aux recettes du réseau métropolitain de transports en commun.

Les recettes supplémentaires sont affectées pour moitié aux recettes du réseau et pour moitié au comité des expositions.

En matière de communication, la société Kéolis Bordeaux Métropole prendra en charge l'ensemble des frais de communication liés à cette opération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article 5217-2,

VU la délibération n°2014/0595 du 31 octobre 2014 approuvant la convention de délégation de service public,

VU la convention de délégation de service public de transports urbains signée le 19 novembre 2014,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'il convient d'assurer la desserte de la Foire internationale de Bordeaux (édition 2018) par le réseau TBM,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le renforcement du réseau de transport, tel que décrit ci-dessus.

Article 2 : de mettre en place un titre spécifique dénommé « ticket foire » d'une valeur de 8,00 €.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée.

Article 4 : de préciser, d'une part, que la dépense, estimée à 26 600 € valeur 2013 est prévue dans la contribution forfaitaire versée à l'exploitant TBM et sera imputée sur le budget annexe transports 2018 – chapitre 011 – article 604, et, d'autre part, que la recette est prévue dans le cadre des recettes versées par l'exploitant et sera imputée sur le budget annexe des transports 2018 – chapitre 70 – article 7061.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 avril 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 7 MAI 2018	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 7 MAI 2018	
	Monsieur Christophe DUPRAT

C O N V E N T I O N

ENTRE

Bordeaux Métropole

La société Kéolis Bordeaux Métropole

**la Société par Actions Simplifiée
« Congrès et Expositions de Bordeaux »**

POUR

**La Foire internationale de Bordeaux
du 12 au 21 mai 2018**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur Alain Juppé, Président de Bordeaux Métropole, agissant en qualité de représentant de celle-ci en application de la délibération n°2018/0..... du Conseil de Bordeaux Métropole du,

ci-après désignée « Bordeaux Métropole »,

Monsieur Hervé Lefèvre, Directeur général de la Société Keolis Bordeaux Métropole, acteur du Réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole), immatriculée au Registre du commerce à Bordeaux sous le numéro 509 752 218, dont le siège social est situé à Bordeaux, immeuble des Portes de Bordeaux – 12, boulevard Antoine Gautier,

ci-après désignée « le Déléataire »,

Monsieur Eric Dulong, Président de Congrès et Expositions de Bordeaux SAS, Société par actions simplifiée au capital de 24 040 000 €, immatriculée au RCS (Registre du commerce et des sociétés) de Bordeaux sous le numéro 453 091 316, dont le siège social est sis Allée Ratabou – Quartier du lac - 33300 Bordeaux,

ci-après dénommée « Congrès et Expositions de Bordeaux »,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

La liaison directe, par les transports en commun, gare Saint-Jean / Parc des expositions, mise en place par la Communauté urbaine (devenue Bordeaux Métropole le 1^{er} janvier 2015) depuis 1996 à l'occasion de la Foire internationale de Bordeaux, a été reconduite chaque année depuis cette date en raison de son utilisation par les usagers.

Par la suite, avec la mise en service du tramway, cette navette assurait une liaison entre la place des Quinconces et le Parc des expositions.

En raison de l'extension du réseau tramway (ligne C aux Aubiers), cette navette spécifique avait été supprimée, la liaison directe avec le Parc des Expositions étant assurée par les lignes existantes du réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole), notamment la Lianes 14 qui faisait l'objet d'un renforcement à l'occasion de cette manifestation.

L'extension de la ligne C du tramway mise en place le 24 janvier 2015 jusqu'au Parc des Expositions assure désormais la desserte de la Foire internationale de Bordeaux, avec des renforts d'offre prévus dans le cadre du contrat de délégation de service

public en date du 19 novembre 2014, et notamment de son annexe 1.2.2.

De plus, une action commune en matière de tarification spécifique et de communication, objet de la présente convention, permet de conjuguer les efforts pour faciliter l'accès au Parc des expositions en transports en commun.

Le partenariat mené dans le cadre de cette opération représente un coût pour Congrès et Expositions de Bordeaux (24 000 euros correspondant à la valeur de la mise à disposition d'entrées à la foire) ainsi que pour Bordeaux Métropole au titre des renforts contractuels prévus et détaillés dans la convention de délégation de service public de transports urbains en date du 19 novembre 2014 (Annexe 1). Ces renforts contractuels font l'objet d'une adaptation en fonction des retours d'expérience de l'année précédente, de la mise en service d'une antenne du tram C à Blanquefort, du calendrier et des spécificités de l'édition 2018 pour un coût estimé à 26,6K€ valeur 2013 (Annexe 2).

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les conditions de mise en place du partenariat en vue de la desserte de la Foire internationale de Bordeaux (édition 2018) et les accords intervenus entre les différentes parties.

ARTICLE 2 – CARACTERISTIQUES DE LA TARIFICATION

Le titre « Ticket Foire » est reconduit ; il permet la libre circulation une journée sur le réseau et l'accès aux parcs relais ainsi que l'entrée à la Foire selon les modalités ci-dessous.

Ces billets d'accès seront délivrés à l'entrée de la manifestation, sous forme de contremarques, sur présentation du titre TBM « Ticket Foire » lequel est désormais également accessible dans les distributeurs de titres du réseau TBM et devra avoir été validé préalablement sur le réseau le jour même.

Ce partenariat vise ainsi à développer le recours aux transports en commun pour se rendre à la manifestation, diminuant ainsi les perturbations routières et les nuisances environnementales.

ARTICLE 3 – DISTRIBUTION ET VENTE

3.1 Distribution

La société Keolis Bordeaux Métropole est chargée de la vente du titre « Ticket Foire », qui sera proposé dans les « Espaces-Accueil » du réseau

(Gambetta, Quinconces, Saint-Jean et Buttinière), ainsi que sur les distributeurs automatiques de titres et sur la e-Boutique TBM.

Les frais de réalisation, de distribution et l'approvisionnement en titres seront pris en charge par la société Keolis Bordeaux Métropole, conformément à la convention de délégation de service public du 19 novembre 2014.

3.2 Répartition des recettes

Le titre « Ticket Foire » est vendu au prix d'une entrée à la foire (8 euros).

Les recettes des 3 000 premières ventes du « Ticket Foire » sont totalement affectées aux recettes du réseau de transport en commun métropolitain.

Les recettes supplémentaires sont affectées pour moitié aux recettes du réseau et pour moitié à Congrès et Expositions de Bordeaux.

ARTICLE 4 – COMMUNICATION

En matière de communication, la société Keolis Bordeaux Métropole prendra en charge l'ensemble des frais de communication liés à la promotion du renfort d'offre de transport dans le cadre de la desserte de la foire et à la promotion du « Ticket Foire ».

Dans ce cadre, la société Keolis Bordeaux Métropole relaie la communication du « Ticket Foire » par le biais des supports suivants :

- affiches fournies par Congrès et Expositions de Bordeaux,
 - intérieur bus (format fournis par Keolis Bordeaux Métropole),
 - espaces accueil,
 - dépliants d'information sur la Foire internationale au sein des espaces accueil,
 - « Bornes d'informations voyageurs » situées aux stations tram,
 - annonces sonores tram,
 - conception et réalisation pour intégration sur le site web de la Foire internationale
- 2 bandeaux publicitaires avec lien, après clic de l'internaute, sur le site www.infotbm.com / e-boutique,
- transmission d'informations via la radio « fréquence mobilités ».

Congrès et Exposition de Bordeaux et Keolis Bordeaux Métropole s'associent pour communiquer sur une partie des « annonces presse » de la Foire internationale de Bordeaux (SudOuest, Sud-Ouest Mag, Tv Mag, Bordeaux 7, ...) à travers une mention dans les « infos pratiques » ainsi que sur le site foiredebordaux.com et www.infotbm.com. Ils valorisent également le ticket foire par le biais d'un plan média mis en place par la Foire internationale.

ARTICLE 5 – DUREE

La présente convention est établie pour la durée de la Foire internationale de Bordeaux, soit du samedi 12 mai 2018 au lundi 21 mai 2018.

ARTICLE 6 – LITIGES

Tous les litiges auxquels pourraient donner lieu l'interprétation et l'exécution des clauses de la présente convention sont de la compétence exclusive du Tribunal administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le

Pour Bordeaux Métropole,
Le Président,

Pour Keolis Bordeaux Métropole,
Le Directeur général,

Alain Juppé

Hervé Lefèvre

Pour SAS Congrès et Expositions de Bordeaux,
Le Président,

Eric Dulong

ANNEXE 1

ADDITIF A LA DESCRIPTION DU RESEAU

Dessertes occasionnelles autobus et tramway

Enveloppe contractuelle - réseau 2018

Lignes	Itinéraire	longueurs	nombre parcours	nombre jours	kilomètres par ligne	kilomètres par desserte	
Foire Internationale							
<p>Renforts sur le tram C, branche Parc Expos. Afin de ne pas modifier les horaires côté Blanquefort, prolongement des rames s'arrêtant à Cracovie (4/heure en JO). SAM=> rajout SP toutes les 20' Parc Expos / Carle Vernet. Le DIM, rajout de parcours partiels</p>							
<p>Journée des séniors (1er mardi) et vendredi après jeudi de l'Ascension => rames s'arrêtant à Cracovie prolongées à Parc Expos. Fréq moyenne 6' (mix missions à 10' et 15/30'). 9h30-12h et 16h-19h30 (+ 2 parcours/heure le matin, +4 l'AM)</p>							
Tram C	Cracovie / Parc des Expositions	3,14 km	19		238,26 km	3 383 km	
	Parc des Expositions / Cracovie	3,14 km	19	2			
	Samedi						
	<p>Mise en place de partiels toutes les 20' (Carle Vernet-Parc Expos) l'AM (13h-19h) => en cumulé fréquence moyenne 6'40 (9 parcours/heure l'AM)</p>						
	Carle Vernet / Parc des Expositions	10,08 km	18		725,76 km		
	Parc des Expositions / Carle Vernet	10,08 km	18	2			
	Dimanche et fête						
	<p>Parcours partiels Carle Vernet / Parc Expos de 10h à 20h (toutes les 20' puis 15' à partir de 14h)</p>						
	Carle Vernet / Parc des Expositions	10,08 km	36		2 177,28 km		
	Parc des Expositions / Carle Vernet	10,08 km	36	3			
Nocturnes							
<p>Fréquence améliorée pour assurée fin feu d'artifice + éventuel spectacle. Fréq 6/7' au Parc Expos sur une base d'1h soit + 6 parcours</p>							
Parc des Expositions / Carle Vernet	10,08 km	6		241,92 km			
Carle Vernet / Parc des Expositions	10,08 km	6	2				

ANNEXE 2

ADDITIF A LA DESCRIPTION DU RESEAU							
Dessertes occasionnelles autobus et tramway							
Propositions pour 2018 (en cohérence avec déroulement de la manifestation)							
Lignes	Itinéraire	longueurs	nombre parcours	nombre jours	kilomètres par ligne	kilomètres par desserte	
Foire Internationale - 12 au 21 mai 2018							
Journée des séniors (jeudi 17 mai)							
<i>Rames s'arrêtant à Cracovie prolongées à Parc Expos. Fréquence portée à 5/10' (8 parcours par heure) de 10h à 20h.</i>							
	Cracovie / Parc des Expositions	3,14 km	20	1	125,40 km	4 573 km	
	Parc des Expositions / Cracovie	3,14 km	20				
Samedi (12 et 19 mai)							
<i>Renfort de fréquence le matin, rames s'arrêtant à Cracovie prolongées à Parc Expos (après-midi). Fréquence portée à 5/10' (8 parc. par heure) de 10h à 20h.</i>							
Tram C	Lycée Václav Havel / Parc des Expositions	14,43 km	12	2	868,34 km		
	Parc des Expositions / Lycée Václav Havel	14,43 km	12				
	Cracovie / Parc des Expositions	3,14 km	14				
	Parc des Expositions / Cracovie	3,14 km	14				
Dimanche et fête (13, 20 et 21 mai)							
<i>Renfort de fréquence matin et après-midi. Fréquence portée à 10' de 10h à 13h30 ; à 5/10' de 13h30 à 20h (8 parcours par heure)</i>							
	Lycée Václav Havel / Parc des Expositions	14,43 km	37	3	3 204,13 km		
	Parc des Expositions / Lycée Václav Havel	14,43 km	37				
Nocturne (vendredi 18 mai)							
<i>Renfort de fréquence à partir de 20h. Fréquence portée à 10' jusqu'à fin de service.</i>							
<i>Injection d'1 rame supplémentaire à la fin du feu d'artifice</i>							
	Lycée Václav Havel / Parc des Expositions	14,43 km	13	1	375,26 km		
	Parc des Expositions / Lycée Václav Havel	14,43 km	13				